



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES ÉGRONNIERES SUR LA COMMUNE DE
MENESTREAU-EN-VILLETTE (45)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

VILLADIM AMENAGEMENT ET PROMOTION

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 9 9 6 1 8 1 7 7 0 0 0 1 3

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

HINGANT

Gautier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47-B	Déboisement de l'emprise du projet sur une surface de 1,14 hectare

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet de VILLADIM AMENAGEMENT ET PROMOTION se situe sur la commune de Ménestreau-en-Villette, dans le département du Loiret. La commune est incluse dans la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Le projet porte sur l'aménagement d'un lotissement situé rue des Egronnières. L'opération est située sur des parcelles privées. L'emprise cadastrale représente 1,14 ha .

Le lotissement le « Clos des Egronnières » se compose de 15 lots à bâtir de superficies comprises entre 339 à 913 m².

La réalisation de ce projet nécessitera le déboisement de l'emprise.

4.2 Objectifs du projet

Le lotissement le « Clos des Egronnières » se compose de 15 lots à bâtir de superficies comprises entre 339 à 913 m².

Une OAP est définie sur le secteur des Egronnières (secteur 3).

Les principes d'aménagement définis sont les suivants :

- Il s'agit d'un secteur dont l'aménagement a été partiellement réalisé selon les orientations du PLU précédent.
- Les voiries et réseaux ont été structurés pour permettre le projet dans son ensemble.
- A partir de la voie interne existante, création d'une voie allant jusqu'à la sortie à aménager sur le chemin de la Croix. Cette voie desservira deux types d'espaces bâtis, au centre un secteur de densité forte et pour le reste une densité correspondant(à la phase initiale.

L'emprise du projet se situe en zone AUm du plan de zonage du PLU de la commune.

Les zones AU sont des zones à urbaniser principalement destinée à recevoir de l'habitat ainsi que les équipements et activités qui sont en complément. La zone AUm est un secteur inclus dans le périmètre de l'église.

En effet, l'Église Notre Dame est inscrite en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 mars 2015. Des prescriptions particulières sont imposées sur les constructions sur ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le réseau viaire sera composé d'une voirie en sens unique avec une entrée rue des Egronnières et une sortie Chemin de la Croix.

Ce réseau viaire sera complété par un ensemble de 3 places de stationnement.

Cette voirie sera longée par un trottoir piéton en calcaire sur un de ses cotés et un espace paysager sur l'autre composé de noues infiltrantes.

Le projet sera desservi par les réseaux suivants : assainissement des eaux usées, alimentation en eau potable, électricité, éclairage public, ligne téléphonique.

Par ailleurs, des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle seront mis en place.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès aux lots se fera :

- par la voirie centrale créée dans l'emprise du projet pour les lots 1 à 7 et 12 à 15 ;
- directement par la rue des Egronnières pour les lots 8, 9 et 10 ;
- directement par la rue du Moulin Mitaine pour le lot 11.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature.

La surface interceptée par le projet est supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha.

Un dossier de déclaration Loi sur l'eau est prévu dans lequel seront détaillées les incidences et les mesures au regard du milieu naturel et aquatique (eaux pluviales, eaux sanitaires, zone humides, adaptation de la période des travaux, ...).

Le présent projet prévoit le déboisement de l'emprise. Le boisement concerné ne faisant pas partie d'un boisement de plus de 4 hectares, le déboisement n'est donc pas soumis à autorisation de défrichement. Toutefois, ce déboisement est soumis demande d'examen au cas par cas (objet de la présente demande).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette : Nombre le lots : Place de stationnement ouvertes au public :	11 440 m ² 15 lots 3 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue des Egronnières

Lieu-dit : _____

Localité : Ménestreau-en-Villette

Code postal : 4 5 2 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 0 1 ' 2 0 " 2 Lat. : 4 7 ° 4 1 ' 5 8 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est établi en zone AUm du PLU. Une OAP est définie sur ce secteur des Egronnières. La zone AUm est un secteur inclus dans le périmètre de l'église, inscrite aux monuments historiques.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche de l'emprise du projet est située à 3,5 km. Il s'agit de de la ZNIEFF de type I n° 240031510 « Grand Etang de la Motte »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. La commune se trouve dans la région naturelle de la Sologne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un zonage de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. La commune se trouve dans la région naturelle de la Sologne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve dans aucune de ces zones.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ménestreau-en-Villette n'est concernée ni par la carte de bruit stratégique du Loiret, ni par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Loiret, ni par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située dans le périmètre de protection de l'Église Notre Dame inscrite en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 mars 2015.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic pédologique et floristique réalisé, le projet ne se trouve pas en zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ménestreau-en-Villette n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site CASIAS, BASOL ou SIS ne sont recensés dans l'aire d'étude du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en ZRE pour la nappe du Cénomani en à partir de - 178 m NGF. La commune ne figure pas en ZRE pour les eaux superficielles.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en-dehors des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de la commune de Ménestreau-en-Villette.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche concerne l'étang du Donjon inscrit par arrêté du 8 avril 1975. Il est situé à environ 1,4 km de l'emprise du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Natura 2000 directive « Habitat » de Sologne (FR2402001).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par la présence d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau d'eau potable créé dans le cadre du projet sera raccordé au réseau communal. Le projet est situé à l'extérieur des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de la commune. La réalisation d'un lotissement de 15 lots entraînera à terme une consommation d'environ 5,4 m ³ /j d'eau potable, soit 1 971 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages de gestion des eaux permettront l'infiltration des eaux. Ainsi la recharge actuelle de la nappe sous-jacente par les eaux de ruissellement sur l'emprise du projet sera faiblement impactée. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) et des articles L 214-1 à 6 du Code de l'Environnement sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déblais/remblais sera optimisée pour tendre à l'équilibre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déblais/remblais sera optimisée pour tendre à l'équilibre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux communaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées situés à proximité. La station d'épuration communale possède une capacité nominale de 2025 EH et a collecté en 2022 une charge de 1366 EH. Elle est donc dimensionnée pour collecter les 36EH supplémentaire du projet. Les eaux de ruissellement seront infiltrées par des ouvrages sur l'emprise du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats présents sur la zone d'étude ne présentent pas d'enjeux significatif et est très commun en Sologne. L'emprise du projet sera déboisée pour permettre la réalisation du projet ce qui permet de répondre aux objectifs du site Natura 2000 qui vise à limiter les boisements au profit des milieux ouverts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR2402001 - « Sologne ». Aucun des habitats identifiés dans l'aire d'étude n'est d'intérêt communautaire. Aucune incidence directe ou indirecte significative n'est à prévoir vis-à-vis des sites du réseau Natura 2000, des habitats et des espèces qui les composent. Concernant l'avifaune et les chiroptères, une mesure d'adaptation de planning permettra.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le zonage du PLU, l'emprise du projet se situe en zone AUm. (zone à urbaniser). L'emprise du projet est boisée. Un déboisement de la zone sera réalisé dans le cadre du projet. Toutefois, au regard de la surface importante du massif forestier de Sologne, dans lequel se situe la commune de Ménestreau-en-Villette, le déboisement de l'emprise du projet n'est pas de nature à consommer un espace forestier important.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude n'est pas concernée par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est concernée par des risques naturels : - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave - Aléa moyen retrait-gonflement des argiles - Feux de forêt avec le massif forestier de Sologne. Toutefois, des dispositions constructives particulières seront mises en place pour maîtriser ces risques (absence de cave par exemple).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. On peut noter l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une légère augmentation de trafic sur les axes desservant le lotissement : la rue des Egronnières, le chemin du moulin mitaine et le chemin de la croix. Pour faciliter la circulation au sein du projet, celui-ci s'articule autour d'une voie en sens unique avec une entrée rue des Egronnières et une sortie chemin de la Croix. Ainsi, le fonctionnement du trafic ne sera pas perturbé de manière significative.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera une source de bruit supplémentaire lors de la phase de travaux. Il induira également une augmentation du trafic dans le secteur, cela engendrera un bruit supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le classement sonore des infrastructures terrestres du Loiret, l'emprise du projet n'est pas concernée par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction et l'exploitation du projet ne généreront aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction et l'exploitation du projet ne généreront aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être générées par les engins de chantier lors de la phase de construction du projet. Un cahier des charges à sera rédiger afin de limiter les nuisances en phase de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du projet ne générera aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère de faibles émissions lumineuses, mais dont la portée se limite au secteur et à son environnement immédiat.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer une modification de l'écoulement des eaux de ruissellement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront infiltrées. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) et des articles L.214-1 à 6 du CE sera réalisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau séparatif sera mis en œuvre dans le cadre du projet et raccordé au réseau communal de collecte des eaux usées. Ce réseau sera raccordé à la station d'épuration communale. Celle-ci possède une capacité nominale de 2025 EH et a collecté en 2022 une charge de 1366 EH. Elle est donc dimensionnée pour collecter les 36EH supplémentaire du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à la réglementation, il sera inscrit aux cahiers des charges des entreprises réalisant les travaux l'interdiction de tout rejet de quelque nature qu'il soit, l'obligation de récupérer tous les déchets issus du chantier et de les éliminer selon des filières agréées. En outre, une charte chantier sera mise en place. Lors de la phase d'exploitation, le projet va engendrer la production de déchets. Ils seront collectés et éliminés selon des filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en zone AUm du plan de zonage du PLU de la commune. Ce secteur est inclus dans le périmètre de l'église inscrite aux monuments historiques. Des prescriptions particulières sont imposées sur les constructions sur ce secteur. Les demandes de Permis de construire seront soumises à l'instruction de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité humaine n'est actuellement présente sur l'emprise du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Concernant les effets cumulés avec d'autres projets en cours, nous avons consulté les bases de données de l'autorité environnementale de la DREAL, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), du CGEDD et les avis concernant les dossiers d'autorisation loi sur l'eau avec enquête publique.

À partir de ces bases de données, nous avons consulté les avis émis sur la commune de Ménéstreaux-en-Villette entre janvier 2023 et février 2025. Aucun projet n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est localisé dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire.
Les communes se trouvent dans le quadrant sud-est département, dans la région naturelle de la Sologne.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un dossier de déclaration Loi sur l'eau est prévu dans lequel seront détaillées les incidences et les mesures au regard du milieu naturel et aquatique (eaux pluviales, eaux sanitaires, zone humides, adaptation de la période des travaux, ...).

Les mesures mises en place dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Mesures de réduction :

Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
Réseaux séparatifs, ouvrages de collecte, de tamponnement et de gestion des eaux pluviales
Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales
Adaptation du planning de travaux

- Mesure d'accompagnement
Gestion environnementale du chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent formulaire a permis de mettre en évidence les points de vigilance dont le maître d'ouvrage devra tenir compte dans la mise en œuvre de son projet, de la conception à l'exploitation. Grâce à ces éléments, les impacts du projet seront limités.

De plus, la réalisation d'un dossier loi sur l'eau permettra de décrire en détail les incidences du projet et les mesures mises en place concernant l'alimentation en eau, les eaux souterraines et les eaux superficielles, ainsi que le milieu naturel.

La réalisation d'une évaluation environnementale semble alors peu pertinente et n'apporterait pas de valeur ajoutée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe N°8 : Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas - IEA- Mars 2025 Annexe n°9-1 : PA2+PA6 : Notice descriptive Annexe N°9-2 : PA3 - Plan actuel	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe N°9-3 : PA4 : Plan de composition Annexe N°9-4 : PA5 : Coupes Annexe N°9-5 : PA8-1 : Programme des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe N°9-6 : PA8-2 : Plan des travaux d'équipements Annexe N°9-7 : Profil en travers Annexe N°9-8 : PA9 : Document graphique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HINGANT

Prénom Gautier

Qualité du signataire Responsable

À Saran

Fait le 31/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)

